

## VARIÉTÉS.

---

Tout ce qui peut jeter du jour sur ces vénérables vestiges de la civilisation de nos ancêtres doit être recueilli. C'est pour ce motif que nous mentionnons un document qui, à notre connaissance du moins, n'a été signalé par aucun antiquaire. Parmi les lois ecclésiastiques des Anglo-Saxons, il y a un code qui est intitulé : *Lois des prêtres Northumbriens*, qui semble appartenir au neuvième ou au dixième siècle, et qui contient des dispositions contre les pratiques encore existantes du paganisme. Une de ces lois défend au peuple de faire des *frith-geard* autour d'un arbre, d'une pierre ou d'une fontaine, qui, comme on le sait, étaient l'objet d'un culte superstitieux parmi les Anglo-Saxons. Le texte de cette loi est ainsi conçu : " Si un *frith-geard* se trouve sur la terre de quelqu'un, autour d'une pierre, d'un arbre ou d'une fontaine, que celui qui l'a fait soit puni comme violeur de la loi." Le mot *frith-geard* désigne une enceinte sacrée de la même nature que celle qui est comprise dans le cercle de pierre appelé habituellement *druidique*. Lorsque le cercle est autour d'un tumulus sépulcral, il marque l'espace qui appartient au mort et dans lequel on ne peut pénétrer sans lui manquer de respect. Si, au contraire, le cercle se trouve autour de ce qui fait l'objet d'un culte, il indique l'espace dans lequel, à l'exception du prêtre, nul ne doit être admis. Selon nous, la loi dont nous venons de parler montre d'abord que les cercles de pierre n'ont pas nécessairement un caractère funéraire. Cela explique pourquoi on trouve de ces cercles autour d'une pierre placée debout qui en occupe le centre et autour d'une fontaine, comme nous l'avons vu nous-même dans le Nord du pays de Galles. Si l'on considère, en outre, que les arbres objets d'un culte devaient être d'un certain âge au moment où ils étaient entourés et qu'ils ont dû avoir disparu depuis des siècles, on comprendra pourquoi il y a des cercles n'ayant aucun objet dans leur intérieur. Cette loi montre, en outre, que l'usage des cercles druidiques s'est perpétué jusqu'à l'époque relativement peu ancienne où a été faite la compilation dont nous avons parlé, qu'ainsi ces cercles n'appartiennent pas nécessairement aux temps antéhistoriques, et que probablement beaucoup d'entre eux ne remontent pas plus haut que la période saxonne.